



PROTOCOLE DE TRAITEMENT DES PUNAISES DE LIT



2 exemplaires à faire signer :

☐ 1 exemplaire signé, à remettre au locataire

☐ 1 exemplaire signé destiné à FSM

ACTIONS DU LOCATAIRE

QUELQUES MESURES À PRENDRE AVANT LE TRAITEMENT DANS VOTRE LOGEMENT

- Mettre l'ensemble de vos vêtements, linge de lit (draps, housse, couette, oreillers...), linge de toilette, torchons, nappes, etc., dans des sacs poubelles. Bien les fermer. Cela diminuera le risque de contamination d'autres pièces de votre logement.
- Laisser vos voilages en place : ils seront traités par pulvérisation.
- Laver l'intégralité du linge mis en sac à 60°C, le faire sécher loin des zones infestées, puis le stocker dans un endroit non infesté.
- Vider les commodes, penderie, tables de nuit proches des lits ou des zones infestées.
- Passer soigneusement l'aspirateur dans tous les endroits accessibles où les punaises ont pu se loger. Puis jeter le sac dans une poubelle à l'extérieur du bâtiment.
- Débarrasser les pièces de tous encombrements inutiles.
- Décrocher les tableaux et retirer les posters ou autres décors muraux.
- Retirer les matelas des encadrements du lit et les adosser au mur.
- Pour les matelas en mauvais état, si les coutures sont décousues ou déchirées, il est préférable de les déposer en déchetterie en ayant pris le soin de les emballer (éviter une ré-infestation).
- Ne pas introduire de nouveaux meubles, matelas ou sommier avant éradication complète des punaises.
- Toutes denrées alimentaires entamées doivent être fermées hermétiquement.
- Signaler à votre interlocuteur FSM toute maladie respiratoire.

PENDANT LE TRAITEMENT DANS VOTRE LOGEMENT

- L'accès aux zones traitées est strictement **interdit pendant 4h**, sans présence humaine ou animale.

APRÈS LE TRAITEMENT DANS VOTRE LOGEMENT

- Bien aérer votre logement.
- Nettoyer le cadre du sommier et les meubles de la zone infestée.
- Ne pas laver les sols pendant 3 semaines (produit rémanent).

Il est important de déterminer la cause de l'infestation. Il peut s'agir :

- D'un meuble ou d'un matelas provenant d'une zone déjà infestée.
- D'insectes transportés dans des bagages suite à un déplacement professionnel ou personnel. Si une personne fait régulièrement des séjours dans un lieu infesté, il faut s'assurer que ce lieu sera également traité. Dans le cas contraire, les bagages et vêtements devront être inspectés et traités à chaque retour.

ACTIONS DE L'ENTREPRISE

LE TRAITEMENT PEUT ÊTRE RÉALISÉ DE DIFFÉRENTES MANIÈRES SELON LE NIVEAU D'INFESTATION

■ Avec un pulvérisateur basse pression

Le technicien appliquera le produit actif avec une lance sur tous les supports où les punaises de lit ont pu se loger, il insistera particulièrement sur les sommiers, les plinthes, les parquets, les meubles, les fissures, etc.

■ Avec un atomiseur

C'est un dispositif qui permet de vaporiser de très fines gouttelettes propulsées grâce à une turbine mélangeant de l'air et le produit actif.

■ Par fumigation

Il s'agit d'un petit récipient prêt à l'emploi. Un fumigateur permet la libération de fines particules insecticides pénétrant chaque anfractuosités de la zone traitée où des insectes pourraient tenter de trouver refuge.

Le coût de ce traitement, qui comporte deux interventions, est pris en charge par FSM. Ces 2 interventions sont espacées de 10 jours. La seconde intervention est **OBLIGATOIRE.**

En cas de non-respect du protocole, les frais des traitements supplémentaires seront facturés au locataire.

Protocole remis le :
 Nom, prénom du locataire :
 Adresse :
 Ville :

Référence du logement :
 Fait en deux exemplaires,
 Signature du locataire :

CONCEPTEURS, ANIMATEURS
 DE CADRES DE VIE ET DE SANTÉ



WWW.FSM.EU